



Stratégie de désherbage chimique en viticulture

Le désherbage chimique vise à **maîtriser les adventices durant la période de croissance de la vigne**, tout en permettant un enherbement hivernal. Il ne vise en aucun cas l'élimination systématique et totale de la flore présente. Le désherbage chimique ne devrait donc être pratiqué sur toute la surface uniquement dans les parcelles où les contraintes locales l'imposent : absence de mécanisation, sols séchards, peu profonds, climat sec, vigne peu vigoureuse... Dans les autres situations, il est recommandé de combiner le désherbage chimique avec d'autres pratiques (enherbement spontané, travail du sol...).

Calculs de doses d'herbicides

1. Herbicides à action racinaire (= résiduaire)

Pour les produits à base de triazine, de diuron ou de linuron, **les doses appliquées doivent être modulées en fonction de la nature du sol**, en raison des phénomènes d'adsorption. Dans les sols très légers, à faible pouvoir adsorbant, l'emploi de tels herbicides peut même entraîner des phénomènes de phytotoxicité. Afin de réduire ces risques dans de telles situations, il est recommandé d'y appliquer les doses homologuées les plus faibles.

2. Herbicides à action foliaire

Les doses appliquées seront généralement **fonction du type de végétation à détruire et de leur stade de développement** :

- dose forte pour les plantes vivaces et/ou fortement développées
- dose faible pour les plantes annuelles et/ou à faible développement.

Cela est particulièrement vrai pour les produits à base de glyphosate, dont le tableau ci-dessous indique les doses à appliquer pour combattre efficacement quelques adventices nuisibles de notre vignoble (= « mauvaises herbes »).

		Doses recommandées d'un produit à 360 g/l glyphosate		
		3 l/ha	4 – 5 l/ha	pas justifié
	Traitement « en plein »	3 l/ha	4 – 5 l/ha	pas justifié
	Traitement localisé, à la boille à dos	0.75 – 1%	1.25 – 1.5%	1.75 – 2%
Annuelles	Amarantes			
	Chénopodes			
	Gaillet gratteron			
	Morelle noire			
	Graminées annuelles (digitaires, sétaires)			
	Vergerette du Canada			
Vivaces	Chardon			
	Orties			
	Chiendent, Raygrass			
	Laiteron des champs			
	Epilobes			
	Liserons (des champs et des haies)			

Remarques : le tableau ci-dessus n'a qu'une valeur indicative et les doses/ha peuvent varier selon la formulation des différents produits sur le marché.

SERVICE DE L'AGRICULTURE
Office de la viticulture

Châteauneuf, 22 mars 2010

